

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

MISE EN LIGNE LE 28-09-2023

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 23.145

L'an deux mille vingt-trois, le 26 Septembre, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 20 Septembre 2023

DATE D'AFFICHAGE

Le 20 Septembre 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Odile CHOLLET, Mme Céline DROUILLARD, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Christelle MAIRE, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Philippe CAU représenté par M. Patrick MARENGO
Mme Nadine DAVID représentée par M. Didier SIMONNET
Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par M. Philippe CUSSAC
Mme Françoise LARRIEU représentée par M. Gilbert THULEAU
M. Raynald RIMBAULT représenté par Mme Éliane CIRAUD-LANOUE
M. Christophe PLASSARD représenté par M. Thomas LAFARIE

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 33

M. Denis MOALLIC a été élu secrétaire de séance.

OBJET : CRÉATION D'UN CHEMIN RURAL, EN PROLONGEMENT DU CHEMIN RURAL EXISTANT, RUE DE LA GLACIÈRE À ROYAN – ÉCHANGE DE PARCELLES AVEC MONSIEUR CHRISTIAN BIRON – DÉSAFFECTATION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION BS N° 307, SITUÉE LIEU-DIT « LA ROCHETTE » RUE DE LA GLACIÈRE À ROYAN

RAPPORTEUR : M. LOUX

VOTE : UNANIMITÉ

Par une délibération n° 23.116 en date du 23 juin 2023, le Conseil Municipal a autorisé la mise en oeuvre d'une procédure destinée à la création d'un chemin rural, en prolongement du chemin rural existant, rue de la Glacière à Royan, pour permettre de relier les deux côtés de cette rue par une voie verte.

Par délibération de ce jour, mardi 26 septembre 2023, le Conseil Municipal a approuvé la création de ce chemin rural et a autorisé l'organisation de l'échange de terrains entre Monsieur Christian BIRON et la Ville de Royan.

Monsieur BIRON deviendrait propriétaire des parcelles appartenant à la commune, cadastrées section BS n° 54 (383 m²) située lieu-dit la Rochette à Royan et BS n° 307 (18 m²) située rue de la Glacière à Royan, et la Commune deviendrait propriétaire des parcelles appartenant à Monsieur BIRON, cadastrées section BS n° 309 (357 m²), BS n° 312 (182 m²) et BS n° 313 (51 m²), situées lieu-dit « La Rochette » à Royan.

Il convient au préalable que le Conseil Municipal prononce la désaffectation puis le déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée BS n° 307 susvisée, telle qu'elle est mentionnée en bleu sur les plans joints, destinée à être cédée à Monsieur BIRON.

La désaffectation d'un bien consiste à constater qu'il n'est plus affecté à l'usage direct du public ou qu'il ne sert pas à l'accomplissement d'une mission de service public.

La parcelle précitée n'est plus affectée à l'usage direct du public, car par délibération n° 22.196 du 5 décembre 2022, le Conseil Municipal a approuvé la déviation du chemin rural rue de la Glacière à Royan, de manière à ce que celui-ci ne traverse plus les bâtiments de la ferme de Monsieur BIRON.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de constater et d'approuver la désaffectation de la parcelle cadastrée section BS n° 307.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2241-1 et suivants,
- Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L. 3222-2,
- Vu le Code Rural et de la pêche maritime, et notamment les articles L. 610-1 à L.610-13,
- Vu la délibération n° 23.116 du 23 juin 2023, relative à la mise en oeuvre d'une procédure destinée à la création d'un chemin rural, en prolongement du chemin rural existant, rue de la Glacière à Royan,
- Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 25 juillet au 8 août 2023, et le rapport et les conclusions du commissaire-Enquêteur en date du 29 août 2023,
- Vu la délibération du 26 septembre 2023, relative à la création d'un chemin rural rue de la Glacière à Royan,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- de constater et d'approuver la désaffectation du domaine public communal de la parcelle cadastrée section BS n° 307, d'une contenance de 18 m², située lieu-dit « la Rochette », rue de la Glacière à Royan, en vue d'un échange de terrains entre Monsieur Christian BIRON et la Commune de Royan, pour la création d'un chemin rural, en prolongement du chemin rural existant, rue de la Glacière à Royan,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents utiles pour y procéder.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Patrick MARENGO

Le secrétaire de séance,



Denis MOALLIC

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME
COMMUNE DE ROYAN

Lieu-dit "La Rochette" - 11 rue de la Glacière

Parcelles cadastrées section BS, n° 30, 31, 32, 33, 36, 37, 47, 82 et 153 (avant réunion et division)

PROPRIETE DE M. Christian BIRON
et
CHEMIN RURAL

PLAN DE BORNAGE ET DE DIVISION

ECHELLE: 1/500

M. Christian BIRON
BS, n° 306

Andenne emprise du chemin rural
COMMUNE DE ROYAN
BS, n° 307
Superficie réelle: 18 m²

BS, n° 298-
BS, n° 33-
M. Christian BIRON
BS, n° 305
Superficie réelle: 6607 m²

LEGENDE

- Culture grillage
- Mur
- Télécom
- Electricité
- Regard
- Courbes de niveaux
- Points de niveaux
- Application cadastrale
- Limite bornée par M. Eric CELLIER, Géomètre-Expert à Royan, le 4 juillet 2022
- Limite objet des présentes divisions
- Borne

(altitudes rattachées au système NGF-IGN69)

Ancienne emprise du chemin rural
COMMUNE DE ROYAN
BS, n° 308
Superficie réelle: 313 m²

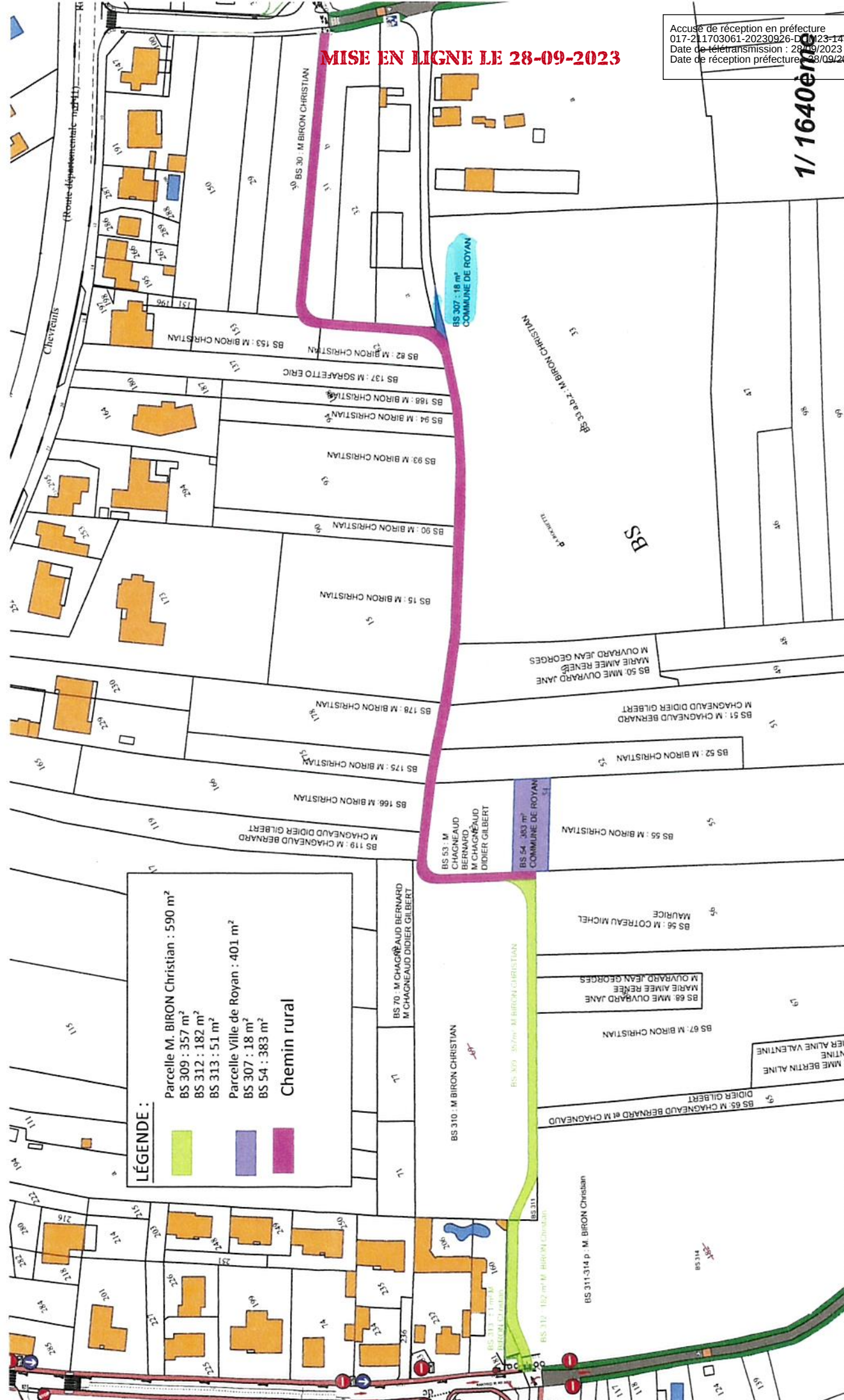


21, Boulevard Albert 1er - 17200 ROYAN
Tel: 05 46 06 11 56 - contact@cabinet-cellier.fr

MISE EN LIGNE LE 28-09-2023

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20230926-DCM23-145-DE
Date de télétransmission : 28/09/2023
Date de réception préfecture : 28/09/2023

Dossier n°2393 - Date d'édition: Octobre 2022



MISE EN LIGNE LE 28-09-2023

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20230926-D-23-145-DE
Date de transmission : 28/09/2023
Date de réception préfecture : 28/09/2023

1/ 1640ème

Voie Verte La Glacière, Lieudit " La Rochette"

Division et surface parcellaire



VILLE DE ROYAN

Bureau d'Etudes
Services Techniques
Mairie de Royan
Département de la Charente Maritime